

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1977)

Heft: 6

Rubrik: Informations des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweiz. Landesbibliothek
Hallwylstr. 15

3003 Bern

PP
8026 Zürich

Der Künstler und sein Recht

Im Rahmen der laufenden Vorarbeiten zur Neuregelung des Urheberrechtsschutzes hat das Eidg. Amt für geistiges Eigentum Herrn Prof. Dr. Manfred Rehbinder von der Universität Zürich beauftragt, die rechtlichen Beziehungen zwischen den Urhebern und den Nutzern von Werken der Literatur und Kunst zu untersuchen. Diese rechtstatsächlichen Erhebungen sollen zeigen, ob die Notwendigkeit besteht, die verschiedenen Urheberrechtsverträge gesetzlich festzulegen und wenn ja, wie der Gesetzgeber ein solches Urhebervertragsrecht ausgestalten müsste.

Im Bereich der bildenden Kunst analysiert der Experte die vertraglichen und auservertraglichen Beziehungen des Künstlers zu den Galerien und den Kunstverlegern. Er soll notamment feststellen, wo allenfalls Ungleichgewichtslagen bestehen, wie schwerwiegend sie sind und ob sie durch gesetzgeberische Massnahmen behoben werden könnten.

Zur Durchführung dieser rechtstatsächlichen Untersuchung ist Herr Prof. Rehbinder auf die Unterstützung der direkt interessierten Kreise angewiesen. Nach einer ersten Kontaktnahme mit den Verbänden werden nun die Künstler, die Galeristen und die Kunstverleger über die rechtlichen Aspekte ihrer gegenseitigen Geschäftsbeziehungen interviewt. Wer bei dieser Gelegenheit dem Experten seine positiven oder negativen Erfahrungen über die Geschäftspraktiken im Kunsthandel mitteilen möchte, wird eingeladen, sich so bald als möglich mit dem Unterzeichneten (Tel.: 031/61 49 85) in Verbindung zu setzen.

K. Govoni, lic. iur., Juristischer Mitarbeiter beim Eidg. Amt für geistiges Eigentum

L'artiste et ses droits

Dans le cadre des travaux préparatoires pour la révision de la loi sur le droit d'auteur, le Bureau fédéral de la propriété intellectuelle a donné à Monsieur Manfred Rehbinder, Professeur à l'Université de Zurich, le mandat de mener une enquête sur les relations juridiques entre les auteurs et les exploitants des œuvres littéraires et artistiques. Cette enquête doit montrer s'il est nécessaire de réglementer dans la loi les différents types de contrats de droit d'auteur et, dans l'affirmative, comment un tel droit contractuel devrait être aménagé.

Dans le domaine des arts plastiques, l'expert analyse les liens contractuels et extracontractuels entre les artistes, les galeries et les éditeurs d'art. Il doit surtout vérifier où il y a des déséquilibres, s'ils sont graves et s'il y a lieu de les corriger par des mesures législatives.

Pour mener à bonne fin cette enquête, le Professeur Rehbinder est tributaire de la collaboration des milieux directement intéressés. Après un premier contact avec les associations, des interviews sont en cours avec les artistes, les galeries et les éditeurs d'art pour fixer les aspects juridiques des rapports commerciaux existant entre eux.

Les artistes désireux de faire connaître à l'expert leurs expériences positives ou négatives sur les pratiques commerciales en usage dans le domaine des arts sont invités à prendre contact le plus rapidement possible avec le soussigné. (tél. 031/61 49 85).

K. Govoni, lic. en droit
Collaborateur juridique auprès du
Bureau fédéral de la propriété
intellectuelle

Informations des sections

Vaud

Faites connaissance avec les artistes vaudois!

La section vaudoise de l'SPSAS a entrepris en 1975 à l'instigation d'André Gigon, sculpteur, la réalisation d'un fichier de documentation qui répond à un double besoin: d'une part, fournir aux amateurs d'art, privés ou officiels, un répertoire des artistes vaudois; d'autre part, établir un inventaire des œuvres d'art réalisées dans le canton, sur commande officielle ou grâce au mécénat privé.

Deux séries annuelles de 33 fiches sont déjà parues. Elles répertorient, pour un tiers, des œuvres monumentales réalisées avec l'appui de la commune de Lausanne, de l'Etat de Vaud et des communes vaudoises, et pour deux tiers, des œuvres d'atelier d'une quarantaine d'artistes vaudois. Présentées avec beaucoup de soin, ces fiches de format A qui laissent avant tout parler les œuvres, fournissent les renseignements permettant de prendre contact avec les artistes. On peut se procurer chaque série de fiches pour le prix de Fr. 10.– au Secrétariat de l'SPSAS, Parc Mon Repos, 1005 Lausanne.

A pages 11 et 12 vous trouverez deux exemples de ces fiches